



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016

L'an deux-mille seize le vingt juillet, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, HECQUET, RAVELLI, RECORDON et Mesdames FORET et FOUCHET.

*Absent et excusé : Monsieur VILLIERS
Madame BEL
Monsieur LEFEVRE donne pouvoir à Monsieur BARBIEUX*

Secrétaire de séance: Madame FOUCHET

Monsieur le Maire remercie les Conseillers municipaux pour leur présence et rappelle l'ordre du jour concernant des questions urgentes.

Il propose qu'un point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour :

Mise en place d'un cautionnement à l'Auberge de jeunesse.

Les Conseillers municipaux présents approuvent à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire.

I - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles AB 342 – 29 Rue Saint-Etienne

L'étude porte sur une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AB 342 – 29 Rue v Saint-Etienne - pour une superficie de 61ca, appartenant à M. HECQUET Lorant.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Monsieur Hecquet ne participe pas au vote.

Pour : 7 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AB 342.

II - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle AB 51 – La Ville – Rue de la Porte Neuve

L'étude porte sur une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AB 51 – La Ville - Rue de la Porte Neuve - pour une superficie de 42m², appartenant à Mme SCHERER Maria.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AB 51.

III - Délibération décision modificative n°1 budget Commune

Monsieur le Maire précise que le montant inscrit en dépenses de fonctionnement sur le budget Commune 2016, chapitre 67 – charges exceptionnelles fait apparaître un montant de 12 000,00 €. Or, ce montant est insuffisant au vu du montant recalculé convient donc d'abonder cette ligne par une décision modificative

	BP 2016	DM 1	BUDGET TOTAL
Dépenses de fonctionnement	321 600,00	- 4 000,00	317 600,00
Chapitre 011			
61 - Services extérieurs	118 300,00	- 2 000,00	116 300,00
62 -Autres services extérieurs	89 900	- 2 000,00	87 200,00
Dépenses de fonctionnement	12 000,00	+ 4 000,00	16 000,00
67 – Charges exceptionnelles	12 000,00	+4 000,00	16 000,00

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 au budget Commune, exercice 2016.

IV - Mise en place d'un système de caution à l'Auberge de jeunesse

Il est proposé de mettre en place un système de caution afin de se prémunir des éventuelles dégradations liées à l'occupation des divers locaux de l'Auberge de jeunesse, selon les montants ci-dessous :

- 50 euros par studio loué ;
- 100 euros par dortoir loué ;
- 400 euros pour la location complète de l'Auberge.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé scrupuleusement par le personnel municipal.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 8 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, la mise en place d'un système de cautionnement à l'Auberge de jeunesse, selon les tarifs proposés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Micheline FORET
David LEFEVRE	André VILLIERS	Monique BEL	Lionel RECORDON
Marianne FOUCHET	Emmanuel DUJARDIN		